

**RESTAURANT MUNICIPAL / GARDERIE PERISCOLAIRE
INSCRIPTION ANNEE SCOLAIRE 2017 - 2018**

GROUPE SCOLAIRE FREQUENTE : *Ecole Les Petites Maisons* *Ecole de Pinet*

**NOM et PRENOM
du représentant légal :**

ADRESSE :

Complément :

CP :

VILLE :

CODE PAYEUR :

N° Tél. du domicile :

N° Tél. Père :

N° Portable :

N° Tél. Mère :

N° Tél. (Autre personne susceptible d'être jointe en cas d'urgence) :

**ADRESSE e_mail :

*(**Renseignement indispensable pour les échanges d'informations tout au long de l'année scolaire)*

Cocher ici si vous souhaitez être abonné gratuitement à la Newsletter de la Mairie (informations générales sur la vie de la commune).

ENFANTS

NOM et Prénom :

Classe : PS - MS - GS - CP - CE1 - CE2 - CM1 - CM2

Date de naissance :

CODE ENFANT :

NOM et Prénom :

Classe : PS - MS - GS - CP - CE1 - CE2 - CM1 - CM2

Date de naissance :

CODE ENFANT :

NOM et Prénom :

Classe : PS - MS - GS - CP - CE1 - CE2 - CM1 - CM2

Date de naissance :

CODE ENFANT :

NOM et Prénom :

Classe : PS - MS - GS - CP - CE1 - CE2 - CM1 - CM2

Date de naissance :

CODE ENFANT :

TARIFS 2017/2018

Tous les tarifs applicables aux services périscolaires figurent dans le guide de l'écolier 2017/2018.

N° allocataire CAF :

QUOTIENT FAMILIAL :

A - RESTAURANT MUNICIPAL

L'(ES) ENFANT(S) CI-DESSUS MENTIONNE(S) EST (SONT) INSCRIT(S) LES JOURS SUIVANTS :

PRENOM(S)					
	Lundi <input type="checkbox"/>	Mardi <input type="checkbox"/>	Jeudi <input type="checkbox"/>	Vendredi <input type="checkbox"/>	Occasionnellement <input type="checkbox"/>
	Lundi <input type="checkbox"/>	Mardi <input type="checkbox"/>	Jeudi <input type="checkbox"/>	Vendredi <input type="checkbox"/>	Occasionnellement <input type="checkbox"/>
	Lundi <input type="checkbox"/>	Mardi <input type="checkbox"/>	Jeudi <input type="checkbox"/>	Vendredi <input type="checkbox"/>	Occasionnellement <input type="checkbox"/>
	Lundi <input type="checkbox"/>	Mardi <input type="checkbox"/>	Jeudi <input type="checkbox"/>	Vendredi <input type="checkbox"/>	Occasionnellement <input type="checkbox"/>

ACCUEIL DES ENFANTS ATTEINTS D'ALLERGIES OU D'INTOLERANCES ALIMENTAIRES : Tout enfant présentant une allergie alimentaire devra être signalé et un certificat médical détaillé établi par un allergologue devra obligatoirement être fourni à la Mairie avant la rentrée scolaire. Ce document sera indispensable pour statuer sur la prise en charge de l'enfant au sein du restaurant scolaire.

B - GARDERIE PERISCOLAIRE

1 - GARDERIE DU MATIN :

Horaires : Le matin à partir de **7 h 30** jusqu'à l'heure d'ouverture officielle de l'école pour la rentrée des cours. **L'inscription au préalable n'est pas nécessaire.**

Un pointage est établi chaque matin suivant la présence des enfants.

2 - GARDERIE PERISCOLAIRE - Le soir et le mercredi midi :

Horaires : Le mercredi midi jusqu'à **13h00**, le soir jusqu'à **18 h 00 pour l'école maternelle et 18h15 pour l'école élémentaire**, le respect de ces horaires est impératif. En cas de retards répétés, l'enfant se verra **EXCLU** de l'accueil périscolaire.

LES PREVISIONS DE FREQUENTATION DE LA GARDERIE LE SOIR ET LE MERCREDI MIDI SONT LES SUIVANTES :

PRENOM(S)						
	Lundi <input type="checkbox"/>	Mardi <input type="checkbox"/>	Merc. midi <input type="checkbox"/>	Jeudi <input type="checkbox"/>	Vendredi <input type="checkbox"/>	Occasionnt. <input type="checkbox"/>
	Lundi <input type="checkbox"/>	Mardi <input type="checkbox"/>	Merc. midi <input type="checkbox"/>	Jeudi <input type="checkbox"/>	Vendredi <input type="checkbox"/>	Occasionnt. <input type="checkbox"/>
	Lundi <input type="checkbox"/>	Mardi <input type="checkbox"/>	Merc. midi <input type="checkbox"/>	Jeudi <input type="checkbox"/>	Vendredi <input type="checkbox"/>	Occasionnt. <input type="checkbox"/>
	Lundi <input type="checkbox"/>	Mardi <input type="checkbox"/>	Merc. midi <input type="checkbox"/>	Jeudi <input type="checkbox"/>	Vendredi <input type="checkbox"/>	Occasionnt. <input type="checkbox"/>

Seuls les enfants figurant sur les listes journalières seront accueillis dans la structure municipale voulue et la facturation sera établie à partir de ces listes.

Tout enfant ne figurant pas sur ces listes sera sous l'entière responsabilité de ses parents.

- DECHARGE EN CAS D'ACCIDENT

- J'autorise l'animatrice à faire soigner mon fils, ma fille et à faire pratiquer les interventions d'urgences suivant les prescriptions du médecin.
- J'autorise l'organisme hospitalier à pratiquer l'anesthésie en cas de nécessité.
- Je m'engage à rembourser le montant des dépenses engagées pour le transport et le traitement en cas de maladie ou d'accident de l'enfant.

Le représentant légal sous signé, atteste avoir pris connaissance de l'ensemble des informations figurant dans le « GUIDE DE L'ECOLIER » et accepte les éléments de ce règlement.

A Saint Martin d'Uriage, le Signature :

Faire précéder la signature de la mention manuscrite : « bon pour accord »